

Image not found or type unknown



Divorce à l'amiable et logement

Par **malou444**, le **14/01/2012** à **17:27**

Bonjour,

Nous avons signé une convention à l'amiable dans laquelle mon mari accepte de quitter le domicile conjugal avant une date butoire. Celle-ci est dépassée car c'est très difficile de trouver un logement actuellement et nous avons rendez-vous devant le juge dans une semaine pour divorcer.

Ma question est la suivante: est-ce que le fait de résider encore au domicile malgré l'engagement pris peut empêcher le juge de valider notre divorce?

Merci d'avance de votre réponse